

ASSEMBLÉE NATIONALE22 janvier 2025

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 248 (Rect)

présenté par
M. Bouloux

à l'amendement n° 168 de M. Chassaigne

ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par les quatre alinéas suivants :

« II. – En conséquence, supprimer les alinéas 75 à 88.

« III. – En conséquence, supprimer les alinéas 94 à 95.

« IV. -En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 96 :

« B. – Le 5° du A du présent IV entre en...(le reste sans changement) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de tirer les conséquences de la rédaction de l'amendement de M. Chassaigne.